



COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)

Date de convocation :

11/06/2026

Date d'affichage :

11/06/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

OBJET :

**Subvention exceptionnelle à
la Croix Rouge**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Christian SCHMUTZ, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au maire, Nadine LOIZEAU, Dominique LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absente représentée : Pauline WEIZMANN pouvoir à Brahim MOHA

Le quorum est atteint.

M. Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES a été désigné secrétaire de séance,

L'association " Croix Rouge" dont le siège est à Ezanville et a pour objet la protection des populations.

Dans le cadre des séances de formation organisées au sein de la commune d'Epiais-Rhus, à destination de la population, des écoles et également du personnel communal, je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'accorder à l'association " Croix-Rouge " une subvention de 300 euros pour l'organisation de séances de formations aux gestes de secours (PSC). Cette dépense sera imputée au chapitre 65

- éventuellement de signer avec l'association la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en oeuvre de son activité (objectif, calendrier d'une opération, matériel, personnel, locaux, compte-rendu d'activité) ;

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Epiais-Rhus, le 18 juin 2026

Le Maire,
MOHA Brahim

Le secrétaire de séance,
TEIXEIRA GONCALVES Rodrigo

